

Titre du programme DPC

**« Apprendre ou reprendre la conduite automobile,
Quels parcours pour les personnes cérébrolésées ? »**

Vendredi 15 Septembre 2017

A l'Institut Gernez Rieux (salle 209) du CHRU, rue Dr du Schweitzer, 59037 Lille Cedex.

Nom de l'organisme Réseau TC-AVC 59/62 (Réseau de la cérébrolésion).

Numéro de déclaration d'activité de formation DPC 31 59 08 111 59

Descriptif prévisionnel de la formation

Un mois avant la session : Questionnaire dédié à l'analyse des pratiques professionnelles avant la formation du participant en lien avec l'accompagnement des personnes cérébrolésées dans leur projet d'apprentissage/de reprise de la conduite automobile, à remplir par chaque participant

8h30

Café d'accueil

- a) **Réalisation d'un QCM d'évaluation des connaissances**

9h00

Partie I : Législation et modalités pratiques

- a. Les déterminants de la conduite automobile
- b. La législation encadrant l'apprentissage et la reprise de la conduite automobile, comment accompagner les patients/les usagers dans leur projet de reprise de la conduite automobile ? Quelles démarches pratiques effectuer, les parcours-types
- c. Discussions avec les participants sur les situations pratiques rencontrées par les participants

10h30

Partie II : Evaluations des aptitudes à la conduite automobile

- a) L'évaluation médicale
 - a. La cérébrolésion et ses spécificités
 - b. Principales déficiences et répercussions sur la CA
- b) L'évaluation cognitive
 - a. Le bilan
 - b. Les principaux troubles et leurs répercussions sur la conduite
- c) Les évaluations sur route et simulateur
 - a. Les protocoles d'évaluation sur route
 - b. Les tests sur simulateur
- d) Echanges avec les participants

Les parties I et II s'appuient sur

- la réglementation concernant les affections médicales permis de conduire, en particulier les arrêtés fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire (2005, 2010, 2012, 2015)
- reprise de la conduite automobile après une lésion cérébrale acquise non évolutive. Recommandations pour la pratique clinique. janvier 2016 de l'association COMETE et des sociétés SOFMER, FEDMER, IFFSTTAR, (labelisée par l'HAS)

12h30

Repas

13h45

- a) **Démonstration et essais de deux véhicules adaptés et vidéos de présentation du simulateur de conduite.** Echanges avec les participants

15h00

Partie III : Etudes de trois cas pratiques de parcours pour analyse de l'application pratique des acquis théoriques de la matinée

Les études de cas permettent de mettre en pratique les aspects théoriques développés le matin sur trois parcours de personnes cérébrolésées et d'envisager les réponses apportées en termes d'information au patient, évaluations à proposer et accompagnement global, orientation du patient dans le parcours de soin. Echanges avec les participants pour faire le lien avec d'autres cas déjà rencontrés dans leur pratique.

16h30

Partie IV : Les alternatives à la conduite automobile et clôture de la journée

- a) **Quelles alternatives en pratique en cas d'incapacité et échanges avec les participants**
- b) **Conclusion**
- c) Réalisation du QCM d'évaluation des acquis et du questionnaire de satisfaction de la session.

17h15

Fin de la formation

Trois mois après la session : Questionnaire dédié à l'évolution des pratiques professionnelles, A remplir par chaque participant. Il s'agit ici d'évaluer si le programme de formation a entraîné des modifications cognitives, comportementales voire structurelles dans l'accompagnement des professionnels auprès des personnes cérébrolésées dans leur projet d'apprentissage et/ou de reprise de la conduite automobile.

Intervenants

Médecin, psychologues-neuropsychologues, neuropsychologue-orthophoniste et ergothérapeutes, spécialisés dans la prise en charge du handicap.

Résumé

Les **objectifs** sont de :

- connaître la réglementation et la législation en matière de conduite et de permis,

- savoir orienter les bénéficiaires cérébrolésés au fil du parcours de reprise ou d'apprentissage de la conduite
- savoir identifier les déficiences physiques, cognitives et comportementales, ayant des répercussions sur la conduite automobile
- connaître les principales normes médicales en matière de conduite automobile
- connaître les principes de l'évaluation des aptitudes à la reprise ou à l'apprentissage de la conduite automobile
- connaître et prendre en compte les alternatives à la conduite automobile

La formation présentielle est faite par des professionnels de la lésion cérébrale (présentations et questions/réponses aux problèmes). Les évaluations portent sur les connaissances, le transfert des acquis, la mise en application des connaissances et/ou la mise en pratique des outils.

Pré-requis

Être un professionnel de terrain, impliqué ou souhaitant s'impliquer dans la problématique du handicap

Nombre de participants maximum par session

Trente personnes.

Prix de vente du programme : 150 euros (repas inclus).

Inscriptions : Mme Clérault, Réseau TC AVC 59/62, secretariat.rtcavc5962@gmail.com, Fax : 03 20 44 55 32. Tel. : 03 20 44 58 12